

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS5044

présenté par

Mme Garin, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas et Mme Sebaihi

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 29 à 61

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les alinéas 29 à 61 maintiennent l'âge de la décote pour les fonctionnaires et les conditions de départ anticipé pour les catégories actives et « super actives », mais ce dans un contexte de report de l'âge légal de deux et de l'accélération de la durée de cotisations, deux mesures auxquelles le groupe Écologiste est fermement opposé.

L'objet du présent amendement est de les supprimer.